

Příloha k bakalářské práci
Komentovaný překlad: Les réfugiés du bâtiment A

Příloha č. 1.: Naskenový text originálu

**DOCUMENTS
ET
TÉMOIGNAGES**

ILS FUIENT LA MORT. ILS FUIENT
LA GUERRE, OU LES MENACES.

LEUR REFUSER LE DROIT D'ASILE, C'EST
LES CONDAMNER À L'ERRANCE ET PEUT-
ÊTRE À LA MORT. AUJOURD'HUI, LA
NOTION DE TERRE D'ACCUEIL EST
MENACÉE.

QU'EST-CE QU'UN RÉFUGIÉ ?

Un réfugié, c'est quelqu'un qui, ayant quitté son pays ravagé par la guerre ou parce qu'il y était opprimé, notamment à cause de ses opinions politiques, a trouvé asile dans un autre pays.

La Convention de Genève, élaborée en 1951, donne du réfugié cette définition : c'est une personne qui se trouve hors de son pays d'origine et qui craint d'y être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Elle ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner par crainte de subir des persécutions.

Les réfugiés existent depuis que la planète Terre connaît les guerres, les oppressions et depuis qu'existent l'intolérance et la discrimination. Pour ainsi dire, depuis toujours. Ces dernières années, on peut citer en exemple les réfugiés vietnamiens entassés sur des bateaux bricolés dérivant en mer de Chine. C'était en 1975. On les appelait les « boat people ». Plus récemment, qui a pu oublier les images des réfugiés fuyant la Bosnie, le Rwanda, l'Éthiopie, le Kosovo, le Libéria... ?

QUI EST RÉFUGIÉ, QUI NE L'EST PAS ?

Un milliard d'êtres humains vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue. 780 millions d'entre eux souffrent de malnutrition. Comment s'étonner que beaucoup cherchent à fuir leur pays d'Afrique ou d'Asie pour trouver dans les pays riches d'Europe ou d'Amérique du Nord de la nourriture, du travail, de l'argent ? Ces nomades de la misère ne sont pas

considérés comme réfugiés au sens de la Convention de Genève.

Cette convention fait la distinction entre les demandeurs d'asile, susceptibles d'obtenir le statut de réfugié et ces « migrants économiques » qui fuient la misère. Le HCR (Haut-Commissariat pour les réfugiés) est l'organisation intergouvernementale de protection des réfugiés, chargée de contrôler l'application de ce texte international. Cette application dépend néanmoins du bon vouloir des gouvernements à accueillir ou refuser des réfugiés.

Les États cherchent à « éviter que le système de protection des réfugiés soit submergé par un flot de migrants obéissant à des motivations économiques ».

LA SITUATION DES RÉFUGIÉS AUJOURD'HUI

La question des réfugiés est l'une des plus grandes tragédies de notre époque. Leur nombre ne cesse d'augmenter. Un habitant de la planète sur 130 est contraint à l'exode. Aujourd'hui, le HCR estime à 50 millions le nombre de personnes chassées de leur foyer par la violence.

Environ la moitié errent à l'intérieur de leur propre pays, on les appelle les déplacés. Les réfugiés sillonnent les routes ou sont entassés dans des camps dans lesquels les conditions de vie et d'hygiène sont souvent déplorables.

Le Haut-Commissariat pour les réfugiés en convient : le système d'accueil et de protection des réfugiés à travers le monde est mal en point.

Il est devenu très difficile de trouver un pays d'asile ou d'obtenir le statut de réfugié. De plus en plus fréquemment, les autorités de pays comme la France, l'Allemagne ou les États-Unis rejettent les demandes sous des prétextes divers : le demandeur n'apporte pas suffisamment de preuves de son éventuelle oppression ou encore il est soupçonné d'être un migrant économique. Alors, l'ex-futur réfugié devient illégal.

POURQUOI DEVIENT-ON RÉFUGIÉ ?

La fuite est souvent le fruit des guerres civiles et des massacres ethniques. Des populations entières quittent leur pays parce qu'elles s'y sentent en danger, parce que les bombes détruisent leurs maisons et leurs champs ou parce que les militaires violent, torturent, tuent...

Autre cause d'exode : la persécution pour opinion politique ou pour appartenance ethnique ou religieuse. Ici, c'est une minorité opprimée par un pouvoir, là c'est un groupe soumis à des discriminations, assimilé de force, persécuté, parfois massacré. Mais ce peut être aussi un mouvement rebelle qui fait régner la terreur. L'exemple des assassinats perpétrés par les membres des groupes armés islamistes en Algérie nous le rappelle presque tous les jours.

L'irrédentisme est également un facteur d'exode. Un État qui décide de réunir en une seule entité politique tous les territoires occupés par un même groupe ethnique (c'est ce qu'a tenté de faire la Serbie avec ses voisins, la Bosnie et la Croatie) déclenche la spirale oppression-danger-fuite. La pauvreté, voire la famine, souvent aggravée par la guerre, entraîne elle aussi l'exode.

D'OÙ VIENNENT LES RÉFUGIÉS ET OÙ VONT-ILS ?

.....

Sur les 22 millions de personnes assistées par le HCR en 1997, 80 % sont des femmes et des enfants. La plupart des personnes réfugiées ou déplacées se trouvent en Afrique et en Asie. L'Afghanistan (2,3 millions de réfugiés), le Rwanda (1,7 million) et la Bosnie (1,3 million) sont les principaux pays dont les habitants fuient ou ont fui les persécutions. En 1997, les principaux pays d'accueil étaient l'Iran, l'ex-Zaïre et le Pakistan. En fait, les pays d'accueil sont majoritairement les États voisins.

Les chiffres cités ci-dessous sont à titre indicatif. Ils évoluent à chaque instant et peuvent ne pas tenir compte des rapatriements en cours ou effectifs (ndla).

EN AFRIQUE

• Au Rwanda*

En avril 1994, les Hutu au pouvoir au Rwanda ont pratiqué le génocide de la population tutsi et des Hutu modérés : plus de 500 000 exterminés. Le front patriotique rwandais (FRP) composé surtout de réfugiés tutsi prend le pouvoir. Les Hutu fuient : 700 000 en Tanzanie, 1 200 000 au Zaïre. En avril 95, près de 5 000 Hutu sont massacrés par les soldats tutsi dans un camp de déplacés. La situation dans les camps du Zaïre s'aggrave. Certains réfugiés font des incursions au Rwanda pour

* Sur le Rwanda, lire également dans la collection « J'accuse », *Souviens-toi Akeza*, Reine-Marguerite Bayle. Syros, Paris 1997.

tuer des rescapés du génocide. Les Banyamulenge (Tutsi vivant au Zaïre depuis des siècles dont la nationalité zaïroise est contestée) entraînés par le FPR attaquent les camps en 1996. 700 000 Rwandais rentrent chez eux. Les autres errent dans les forêts. À ce jour environ 200 000 de ces réfugiés sont portés manquants, sans doute morts de faim ou exécutés pendant leur fuite. Constatant les retours du Zaïre, le gouvernement tanzanien après des échanges avec le HCR, renvoie les 500 000 réfugiés dans leur pays en décembre 1996.

• **Au Burundi**

Depuis 1965, de nombreux Burundais ont fui les massacres pour se réfugier au Zaïre, en Tanzanie et au Rwanda. Au gré des troubles dans ces pays, beaucoup ont dû rentrer au Burundi, puis fuir de nouveau. En 1998, 270 000 Burundais vivent encore dans des camps en Tanzanie, certains depuis 1972.

• **Au Soudan**

Depuis 1983, une guerre oppose la junte militaro-islamiste de Khartoum aux rebelles chrétiens et animistes du sud du pays. Du coup, les populations du sud fuient. On estime à près de 4 millions le nombre de déplacés. Et plus de 400 000 personnes ont fui vers l'Ouganda, la République Démocratique du Congo, le Kenya et l'Éthiopie*.

• **Au Libéria**

La guerre civile qui a éclaté en 1990 a poussé un habitant sur quatre (environ 750 000 personnes) à quitter le pays en direction de la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria. Les élections présidentielles de 1998 permettent à certains de rentrer.

* Sur le Soudan, lire également dans la collection « J'accuse », *Entre guerre et misère, les esclaves aujourd'hui*, Marie Agnès Combesque. Syros, Paris 1994.

• **En Angola**

Environ 300 000 personnes ont fui vers la Zambie, la RDC et le Congo, à la suite d'une guerre civile de plus de vingt années.

• **Au Mozambique**

Depuis 1975, la guerre civile a fait plus d'un million de morts et a déraciné un quart de la population. À partir de 1986, un million de personnes ont fui au Malawi voisin qui compte 10 millions d'habitants. D'autres se sont enfuies en Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie. Entre 1992 et 1996, quelque 1,7 million sont rentrées dans leur pays.

• **En Somalie**

La guerre des clans a obligé un Somalien sur dix à quitter le pays. 500 000 personnes se sont réfugiées au Kenya, en Éthiopie et au Yémen. Plus de 150 femmes et enfants ont récemment péri en fuyant les combats et la famine, précipités à la mer par les passeurs avant d'accoster au Yémen.

• **En Éthiopie**

700 000 réfugiés ont fui vers le Soudan voisin à la suite de conflits nationaux et de la terrible famine de 1985. Le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée (mai 1998) a provoqué de nombreux déplacements de population à la frontière : 190 000 Éthiopiens et 120 000 Érythréens sans compter les expulsions (7 000 + 4 000). Le rapatriement « volontaire » des réfugiés a commencé.

• **En Érythrée**

Après plus de trente ans de guerre, l'Érythrée, province éthiopienne depuis 1962, devient un pays indépendant en 1993. Mais 328 000 personnes sont encore réfugiées au Soudan. Un conflit avec l'Éthiopie en mai 1998 a provoqué

de nouveaux déplacements de réfugiés, de chaque côté de la frontière. Dans leur fuite, des réfugiés ont été pris sous le feu des lignes.

• **Au Sierra Leone**

La guerre civile avait poussé 650 000 personnes à quitter leur région et 360 000 autres à fuir vers la Guinée et le Libéria. Après le coup d'État du 25 mai 1997 et de violents combats menés pour chasser la junte au pouvoir, une très grande insécurité subsiste.

EN ASIE

• **Au Sri Lanka**

Les Tamouls réclament un État indépendant dans le nord de l'île. La guerre civile fait rage depuis plus de vingt ans. La population du nord, essentiellement tamoule, fuit les combats. 200 000 personnes ont trouvé refuge en Inde et en Europe, et près d'un million ont été déplacées dans le pays.

• **Au Cambodge**

En 1975, les Khmers rouges ont pris le pouvoir au Cambodge. Ils ont été chassés par les Vietnamiens en 1979. La guerre et la répression ont fait fuir des centaines de milliers de personnes. Plus de 300 000 Cambodgiens sont restés dans des camps en Thaïlande pendant de longues années ou ont été admis dans des pays de réinstallation dont 50 000 en France.

• **Au Vietnam**

De 1976 à 1992, 700 000 boat people ont trouvé refuge dans d'autres pays dont 30 000 à 55 000 en France. La plupart ont dû quitter les camps de Hong Kong, des Philippines, et de Malaisie.

• **En Afghanistan**

L'armée soviétique est intervenue en Afghanistan en 1979. La guerre, qui a duré dix ans, a provoqué l'exode de presque 3 millions de personnes vers l'Iran et de plus d'1,5 million vers le Pakistan. Plus d'un million d'Afghans sont rentrés au pays. Mais depuis 1996, de nombreux Afghans ont fui les Talibans au pouvoir et se sont réfugiés en Iran, au Pakistan, en Inde.

• **Au Moyen-Orient**

Pour prendre un exemple, en Irak, environ 4 millions de personnes ont été déplacées au cours des douze mois qui ont suivi l'invasion du Koweït par l'Irak, en août 1990. En mars 1991, les Kurdes se sont rebellés, profitant de la défaite de l'armée irakienne dans la guerre du Golfe. Bagdad a repoussé la rébellion. 1 250 000 Kurdes ont fui en Iran et en Turquie. On compte encore 630 000 réfugiés dans les pays voisins (Iran, Arabie Saoudite).

EN EUROPE

• **Azerbaïdjan**

Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées à cause du conflit armé dans le Nagorny Karabakh, une enclave que se disputent l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

• **Caucase**

Par crainte des guerres et de l'insécurité, les populations (des Russes surtout) fuient les pays du Caucase : Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan. Par ailleurs, 300 000 Arméniens d'Azerbaïdjan sont réfugiés en Arménie alors que 195 000 Azéris d'Arménie sont en Azerbaïdjan.

• **Kosovo**

À l'automne 1998, on recense plus de 400 villages complètement détruits, laissant un tiers du territoire du Kosovo « purifié » de sa population albanaise. Plus de 350 000 personnes ont dû fuir. Des dizaines de milliers d'entre elles se cachent dans la nature, exposées au froid, à la maladie et à la famine. D'autres se sont réfugiées au Monténégro, en Albanie, en Macédoine, en Bosnie.

• **Bosnie-Herzégovine, Croatie**

Quelque 3,7 millions de personnes déplacées ou affectées par la guerre ont reçu une assistance humanitaire, dont 2,7 millions dans la seule Bosnie. 700 000 ont fui en Europe dont 350 000 en Allemagne. 500 000 personnes ont été déplacées en Croatie. Depuis la fin de la guerre en 1995, les réfugiés commencent à rentrer.

LA QUESTION KURDE

Le peuple kurde n'a pas d'État. 25 millions de Kurdes aujourd'hui vivent en Irak, en Iran, en Turquie ou en Syrie. Dans ces pays ils constituent des groupes minoritaires et sont souvent persécutés. Beaucoup essayent donc de trouver refuge en Europe (Italie, Allemagne).

LE CAS DES PALESTINIENS

Depuis 1948, l'Agence des Nations unies de secours et de travaux pour les réfugiés du Proche-Orient (UNRWA) a aidé 3 millions de Palestiniens déplacés au moment de la création d'Israël en 1948, puis au moment de la guerre des Six jours entre Israël et les États arabes en 1967. Des milliers d'entre eux ont été déplacés à de nombreuses reprises par la suite. Ceux qui avaient trouvé refuge en Jordanie ont été contraints de quitter ce pays en 1970-1971.

De même en 1982 pour ceux qui vivaient au Liban ; en 1990-1992 pour ceux qui étaient réfugiés au Koweït et dans d'autres États du Golfe ; en 1995-1996 pour ceux qui étaient en Libye.

L'UNRWA définit les réfugiés palestiniens comme les « personnes, et leurs descendants, qui vivaient en Palestine deux ans avant les hostilités de 1948, et qui ont perdu leur maison et leurs moyens d'existence à cause du conflit ».

Source : *Les Réfugiés dans le monde. Les personnes déplacées : l'urgence humanitaire*. Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Éditions La Découverte, Paris, 1997.

L'HISTOIRE DU DROIT D'ASILE

En France, la notion de droit d'asile existe depuis au moins 300 ans.

C'est en 1685, quand la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV a contraint 250 000 protestants à quitter la France, qu'est née la tradition moderne de l'asile en Europe.

Les premiers « réfugiés politiques » sont apparus avec la Révolution française de 1789 : il s'agissait des nobles qui fuyaient le nouveau régime.

La Première Guerre mondiale a provoqué un très important mouvement de population, aggravé par la Révolution russe de 1917 et la chute de l'empire ottoman. La Société des nations, ancêtre de l'ONU, définissait alors les réfugiés comme des groupes de personnes qui pourraient être en danger si elles retournaient chez elles.

Jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, la liste des réfugiés s'est allongée : Turcs, Grecs, Arméniens, Espagnols, Italiens, Juifs allemands et autrichiens...

En 1947, l'Organisation des Nations unies a créé l'OIR (Organisation internationale pour les réfugiés) afin d'aider les 21 millions de personnes dispersées dans toute l'Europe à la suite du second conflit mondial.

LE HCR

En 1951, l'OIR a été remplacée par le HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), destiné à vivre trois années. Il existe encore aujourd'hui. Depuis sa naissance, le HCR a aidé plus de 30 millions de réfugiés à se réinstaller. Il a obtenu deux prix Nobel de la Paix, en 1954 et en 1981.

1951 est également l'année de naissance de la convention relative au statut des réfugiés, appelée Convention de Genève.

Destinée à l'origine aux réfugiés d'avant 1951 - ceux de la guerre -, la convention a dû, au fil des années, s'adapter à un monde en perpétuel mouvement. Elle a pris une dimension nouvelle à partir de la moitié des années 1970 avec l'afflux de réfugiés venus du Sud-Est asiatique et d'Amérique latine.

La « guerre froide » entre les États-Unis et l'Union soviétique a « fabriqué » des réfugiés venus des pays d'Europe de l'Est ou des régimes communistes d'Asie du Sud-Est qui ont été tout naturellement accueillis par les pays occidentaux.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, on a cru que le nombre de réfugiés allait décroître du fait de la fin de la guerre froide, mais d'autres conflits (Burundi, Colombie, Rwanda, Libéria, Tchétchénie, ex-Yougoslavie), ont entraîné de nouveaux exodes. Plus que jamais, le HCR doit faire face.

À QUOI SERT-IL ?

Le Haut-Commissariat pour les réfugiés veille à la protection internationale des réfugiés et à ce que aucun d'entre eux ne soit renvoyé contre son gré dans un pays où il a des raisons de craindre des persécutions.

Pour accomplir sa mission, le HCR travaille avec de nombreuses organisations non gouvernementales. Dans les camps, ces ONG distribuent de la nourriture, des vêtements, des tentes, soignent les malades, s'occupent des enfants. En France, elles aident les demandeurs d'asile à faire les démarches administratives, à trouver un logement... Elles sont appréciées pour leur rapidité d'intervention là où des exodes se produisent et pour leur connaissance des différents pays. Néanmoins, le HCR est une organisation intergouvernementale qui agit sous l'autorité des États. Son action de protection peut donc être limitée par leur bon vouloir.

Le HCR est dirigé par un haut-commissaire, élu par l'assemblée générale de l'ONU sur proposition du secrétaire général. Il s'agit, depuis 1991, de Mme Sakado Ogata.

Le HCR emploie plus de 4 000 personnes dont les trois quarts agissent sur le terrain. Son travail a beaucoup évolué. Par exemple, alors qu'à sa création le HCR ne se préoccupait pas de la question du retour des réfugiés dans leur pays, aujourd'hui elle devient plus importante.

NANSEN, LE PROTECTEUR DES RÉFUGIÉS

Le Norvégien Fridtjof Nansen, né en 1861, mort en 1930, est le fondateur du système international de protection des réfugiés.

De 1920 à 1923, il s'est occupé, à la Société des nations, des grandes opérations humanitaires de l'époque : le rapatriement des prisonniers de guerre, l'aide aux populations d'URSS frappées par la famine...

En 1921, il a été nommé haut-commissaire pour les réfugiés.

En 1922, il a créé un « passeport », précurseur du titre de voyage, pour les réfugiés. Le passeport Nansen a permis à des milliers de personnes de rentrer chez elles ou de s'installer dans d'autres pays.

Nansen a reçu cette même année le prix Nobel de la Paix.

LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Des millions de réfugiés vivent dans des camps, ils sont nombreux à frapper à la porte des pays riches. Ils ont droit à la protection de la communauté internationale.

La meilleure façon de régler les problèmes des réfugiés dans le monde, c'est encore de faire en sorte qu'il n'y ait plus d'exodes. On peut alors rêver à une politique mondiale de prévention qui passerait par le règlement pacifique des conflits, le respect des droits de l'homme par les gouvernements, le développement économique des régions les plus pauvres, des systèmes politiques stables et démocratiques ainsi que des pouvoirs judiciaires équitables et indépendants, et, enfin, plus de tolérance et le respect des minorités.

Mais nous n'en sommes pas encore là. En attendant, le HCR et les organisations non gouvernementales font en sorte que les réfugiés soient protégés.

LE RAPATRIEMENT

Actuellement, la protection temporaire dans un camp, ou l'asile provisoire, suivi d'un rapatriement librement consenti, semble être le schéma adopté par les instances internationales. En vingt ans, 30 millions d'exilés ont ainsi été rapatriés, plus ou moins volontairement.

Depuis 1990, environ 10 millions d'exilés ont pu regagner leur pays : des Cambodgiens, des Afghans (dont beaucoup ont de nouveau fui avec l'arrivée des Talibans), des Somaliens, des Rwandais...

Le retour au pays n'est pas toujours facile. Les populations réfugiées retrouvent parfois des villes détruites et une éco-

nomie désorganisée. Ailleurs, ce sont des mines antipersonnel qui explosent encore dans les champs*.

L'accueil de ceux qui sont restés peut être très « réservé », surtout lorsqu'ils ont beaucoup souffert.

Parfois aussi, le retour se passe bien. Les rapatriés retrouvent leur famille, un logement, un travail...

LES CAMPS

Les réfugiés peuvent passer des mois, voire des années, dans des camps. La plupart sont situés à la frontière d'un pays voisin du leur. Ils sont surpeuplés, les conditions de vie y sont très précaires.

Les réfugiés restent dans le camp le temps que leur pays retrouve un semblant de paix. Ils attendent le rapatriement. Cette attente crée des comportements très caractéristiques : l'oisiveté et l'ennui notamment, qui débouchent parfois sur la délinquance ou sur la violence : discriminations raciales, violences sexuelles, tyrannie des chefs... Pourtant des efforts sont souvent faits en matière de formation, d'organisation d'activités pour les enfants en particulier.

Malgré la vigilance des organisateurs, certains camps sont régulièrement attaqués par des forces armées sous prétexte qu'ils sont le repaire de mouvements rebelles. C'est ce qui est arrivé au camp de Kassinga en Angola, et aux camps palestiniens de Sabra et Chatila au Liban en 1982. Plus récemment, les militaires tutsi du Rwanda sont intervenus brutalement dans un camp de déplacés sous prétexte qu'il était devenu un terrain d'entraînement pour les rebelles hutu.

* *Prich, l'enfant blessé. Une mine = une vie amputée*, Reine-Marguerite Bayle. Collection « J'accuse », Syros, Paris 1998.

Les populations locales ne voient pas toujours d'un bon œil l'arrivée des nouveaux venus qui bénéficient de l'aide humanitaire, alors qu'elles-mêmes doivent subsister dans des conditions souvent difficiles.

UN CAMP, ENTRE SOMALIE ET KENYA

« Liboi, à la frontière entre le Kenya et la Somalie : près de 700 nouveaux réfugiés arrivent chaque jour au cours de l'été 1995. Des femmes, des enfants, des vieillards surtout. Des membres du HCR distribuent des tickets de ravitaillement. Ils repèrent les malades pour immédiatement leur prodiguer des soins.

La plupart des arrivants sont des fermiers somalis, les Bantous. Ils ne possèdent plus rien. Ils fuient la sécheresse et les bandits qui sévissent dans la région de Kismayo à 400 kilomètres de là.

Les malades sont acheminés vers l'hôpital de Liboi. Les autres sont transférés au camp de Ifo, 90 kilomètres plus loin, où sont déjà regroupés plus de 4 000 réfugiés venus de Somalie.

À Ifo, les Médecins du monde s'occupent des enfants : vaccination contre la rougeole, un bol de lait, des vitamines A. Une autre ONG, Care, s'occupe des adultes : fourniture d'une tente, de couvertures, de récipients pour transporter l'eau, distribution de nourriture... »

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

La Déclaration des droits de l'homme de 1948 précise que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile d'autres pays » (article 14).

Les États qui ont signé la Convention de Genève doivent respecter le principe de non-refoulement (article 33) : « Aucun État n'expulsera ou ne refoulera un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté seraient menacées en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. » Mais la pratique est parfois loin de la théorie...

Les pays les plus accueillants ne sont pas les plus riches. Les pays voisins du pays d'exode, eux-mêmes souvent pauvres et déjà surpeuplés, s'ouvrent à des groupes entiers, alors que dans les pays dits riches l'entrée des réfugiés se fait au cas par cas. Les pays d'Europe occidentale renvoient de nombreux demandeurs d'asile vers des pays tiers. Ces politiques restrictives ne s'arrangent pas en période de crise économique. L'Allemagne a connu, en 1992, plus de 4 000 agressions racistes dont les victimes ont été des Turcs. Dix-sept ont trouvé la mort. Réponse du gouvernement : la mise en place d'une législation encore plus restrictive du droit d'asile ! L'Allemagne reste cependant le pays européen qui reçoit le plus de demandeurs d'asile.

LES DEMANDEURS D'ASILE EN EUROPE

Avec un peu plus de 20 000 demandes d'asile en 1997, la France reste loin derrière l'Allemagne (104 356 demandes), les Pays-Bas (34 443) et le Royaume-Uni (32 495).

FRANCE : LE PARCOURS DU DEMANDEUR D'ASILE

Tenter d'accéder au territoire français pour obtenir le statut de réfugié relève du parcours du combattant. Les difficultés administratives ne manquent pas, avec, en bout de course, un possible renvoi et, de nouveau, l'exode.

Ils sont 100 à 200 chaque mois à demander l'asile en France en déposant leur demande dès leur arrivée à la frontière. La police l'enregistre et maintient le demandeur dans la zone d'attente du port ou de l'aéroport. En fait, la très grande majorité des demandes est enregistrée à l'aéroport de Roissy.

L'ARRIVÉE EN FRANCE

Avant de prendre une décision sur le caractère manifestement infondé de la demande, les services du ministère de l'Intérieur doivent consulter ceux du ministère des Affaires étrangères. Plus de la moitié des demandes environ sont acceptées.

Dans l'hypothèse où l'étranger n'est pas autorisé à pénétrer en France, il est immédiatement refoulé. Dans le cas inverse, il se voit remettre un formulaire qui lui permettra de faire une demande officielle de statut de réfugié. La démarche est similaire quand l'étranger, déjà présent sur le territoire français, se présente directement dans un commissariat ou une préfecture de police. Dans ce cas, il est fort probable que la personne est entrée depuis quelque temps, généralement par une frontière terrestre et souvent de manière illégale. Reste que les autorités doivent en principe prendre en compte et étudier toutes les demandes.

QUE DIT LA LOI DE 1998 ?

Elle crée deux nouveaux dispositifs dont l'application, encore peu connue risque d'être limitée :

- l'asile constitutionnel qui protège les combattants de la liberté (c'est-à-dire les responsables de parti ou d'association de défense de droits de l'homme, syndicalistes, journalistes...);
- l'asile territorial qui est accordé à des étrangers menacés de « traitements dégradants ou inhumains » dans leur pays.

LES ACCORDS EUROPÉENS

Depuis quelques années, les travaux du groupe de Schengen et de l'Union européenne visent à créer un espace de libre circulation. Le droit d'asile ne peut désormais plus être demandé que dans l'un des États européens et sans possibilité de choisir le pays. Si le statut est refusé, le demandeur ne peut plus tenter sa chance dans l'un des autres pays.

Les États européens cherchent à supprimer les contrôles aux frontières intérieures mais, parallèlement ils renforcent ceux effectués aux frontières extérieures. Ce renforcement rend plus difficile l'accès au territoire commun pour les demandeurs d'asile.

LA DEMANDE DE STATUT

Après l'enregistrement de sa demande à la préfecture, le demandeur d'asile s'adresse à l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), un organisme officiel qui dépend du ministère des Affaires étrangères. L'OFPRA fournit au demandeur un bon de dépôt qui l'autorise à séjourner en France durant l'examen de son dossier. Seule une minorité de demandeurs bénéficie d'un hébergement en foyer. Les autres reçoivent une allocation d'attente (2 000 F

par mois) puis une allocation d'insertion de 1 700 F pendant un an. En revanche, le demandeur d'asile n'a pas le droit de travailler.

LA DÉCISION DE L'OFPRA

Le demandeur explique par écrit les raisons qu'il a de craindre un retour dans son pays. Si l'OFPRA considère qu'une demande est « manifestement infondée », il accélère la procédure et la réponse est en général négative.

Les autres étrangers bénéficient d'un entretien personnalisé. Ils sont questionnés sur les différents épisodes de leur vie, sur les menaces qu'ils invoquent et ont tout intérêt à présenter des documents attestant l'oppression dont ils sont victimes. En fait, la décision concernant leur demande dépend de la rédaction de leur dossier et des arguments qu'ils peuvent fournir.

Dans la plupart des cas, la réponse de l'OFPRA est négative. Le demandeur d'asile dispose alors d'un mois pour faire appel auprès de la commission de recours. L'aide d'un avocat ou d'une association humanitaire peut alors être très utile. Si la commission de recours confirme le rejet de l'OFPRA, l'étranger se voit « invité » à quitter le territoire français dans un délai d'un mois.

En revanche, si l'OFPRA ou la commission de recours accordent le statut, le demandeur reçoit un certificat de réfugié valable trois ans et renouvelable. Ce document lui permet de vivre et de travailler en France.

LES DEMANDES D'ASILE EN FRANCE

Pour la première fois depuis 1989, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté en 1997 : 21 416 contre 17 405 l'année précédente. La majorité des demandes émane de ressortissants roumains, turcs, chinois, sri-lankais, zaïrois et algériens. Cette même année, 24 167 décisions ont été rendues dont 4 112 positives soit 17 % des demandes examinées, contre 20 % l'année précédente.

Les demandes de certaines nationalités sont systématiquement rejetées (Roumanie, Chine) alors que 78 % des demandes de Rwandais et 72 % de celles d'Afghans sont acceptées.

En 1997, 121 000 réfugiés vivaient en France.

TÉMOIGNAGE :

JOURNÉE EXCEPTIONNELLE À LA COMMISSION DE RECOURS

Il y a foule ce 27 janvier 1995 dans les locaux habituellement vides de la commission de recours, à Fontenay-sous-Bois, en région parisienne. Des avocats, des militants des droits de l'homme et des journalistes sont présents. La séance est consacrée au recours de deux demandeurs du statut de réfugié : deux exilés algériens qui ont fui les exactions du GIA (Groupe islamique armé) et qui considèrent que leur pays ne peut plus les protéger. Abdelwahab Allali est magistrat, Dalila Meziane est avocate. Quelques semaines plus tôt, leurs demandes ont été rejetées par l'OFPRA qui a argumenté ainsi sa décision : « Les persécutions n'ont pas été tolérées ou même volontairement encouragées par les autorités. » Il s'agit ici d'une interprétation de la Convention de Genève. Pour les autorités françaises : le statut pourrait être donné à quelqu'un qui souffre de persécutions de la part d'un État et ne pourrait pas être donné à quelqu'un qui est victime d'un mouvement rebelle. Le sort des deux exilés algériens dépend de la qualité de la plaidoirie de plusieurs avocats.

Le verdict tombe un mois plus tard. La commission accorde le statut aux deux demandeurs. Motif : « Les autorités ont volontairement toléré les agissements des islamistes. »

Mais la commission a rédigé prudemment ses décisions afin d'éviter que d'autres Algériens ne les utilisent pour plaider leur propre cause. En 1996, seuls 49 Algériens sur 1 080 qui en faisaient la demande ont obtenu le statut de réfugié. Le taux de refus est donc supérieur à 95 %. En 1997, il est passé à 91 %. Quelques Algériens ont été reconnus réfugiés à condition de pouvoir établir que toute demande de protection effectuée auprès de leur gouvernement s'avérait vaine. L'OFPRA défend sa position de la façon suivante : « Les demandeurs doivent faire la preuve d'une menace personnelle. Or, dans plus de la moitié des dossiers, les Algériens ne font qu'évoquer une situation d'insécurité généralisée, ce qui est insuffisant. »

QUE S'EST-IL PASSÉ EN EX-YOUGOSLAVIE ?

De 1946 à 1991, la Yougoslavie était une fédération composée de huit entités territoriales : six républiques (Serbie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Slovénie et Monténégro) et deux provinces autonomes (Voïvodine et Kosovo). Ses citoyens se définissaient en plusieurs « peuples » ou « nationalités » : Slovènes, Croates, Musulmans (de Bosnie), Serbes, Monténégrins, Macédoniens, Albanais... Déjà, le maréchal Tito cherchait à modérer les conflits inter-ethniques.

Dans les années 1960, la Yougoslavie se libéralise, le pouvoir est décentralisé. Chacune des huit entités territoriales est désormais politiquement et économiquement largement autonome. Mais les Serbes, dominants en nombre et en influence, préconisent le centralisme tandis que les autres peuples craignent de voir leur identité menacée. Tito tranche et, en 1974, une nouvelle Constitution renforce le caractère autogestionnaire et fédéral de l'État. La situation juridique des provinces autonomes, Kosovo et Voïvodine, devient presque identique à celle des républiques.

Après la mort de Tito le 4 mai 1980, le pays est présidé par un Présidium de huit membres (représentant chaque entité). La présidence est tournante.

L'INCITATION À LA HAINE

À partir des années 1980, les économies des régimes communistes se dégradent. La Yougoslavie, qui avait été relativement prospère, devient un des États les plus endettés, avec un taux élevé d'inflation et de chômage.

Le mécontentement qui en résulte entraîne de nouvelles rivalités entre les « peuples ». Ainsi, en 1986, un Mémorandum rédigé par l'Académie des sciences de Serbie demande un retour au centralisme et dénonce les menaces et persécutions dont seraient victimes les Serbes dans les régions où ils sont minoritaires (en particulier au Kosovo où 90 % de la population sont d'origine albanaise).

Slobodan Milosevic, président de la LC (« Ligue des Communistes » - ex-parti communiste) serbe, joue habilement des sentiments du nationalisme serbe. De 1987 à 1989, il organise de vastes manifestations de foule qui exaltent l'identité nationale et entretiennent la haine de l'ennemi (musulman, croate). Le sentiment de l'unité du peuple serbe, appuyé sur l'Église orthodoxe, s'étend à tous les territoires où vivent des Serbes. L'idée d'une « Grande Serbie » est revendiquée. L'autonomie des deux provinces est supprimée. Des grèves et des manifestations de protestation sont réprimées par la police.

En septembre 1990, la Krajina de Knin, région de Croatie à forte population serbe, proclame son autonomie et devient une RAS « région autonome serbe ». Cette rébellion entraîne des heurts violents.

L'ÉCLATEMENT DE LA FÉDÉRATION

La suppression de l'autonomie du Kosovo est le premier pas vers la désintégration de la fédération, les autres républiques craignant les conséquences de rester dans une « maison commune » avec la Serbie. Quand, en mai 1991, l'ordre de succession à la présidence de l'État yougoslave, prévoit un membre croate, c'est l'opposition catégorique des Serbes, soutenus par les Monténégrins. Le système est bloqué. L'ancienne Yougoslavie est véritablement morte.

LA GUERRE EN SLOVÉNIE ET EN CROATIE

En juin 1991, la Slovénie et la Croatie proclament leur indépendance qui sera reconnue par la communauté internationale en janvier 1992. L'armée fédérale entre en action. Composée à 60 % d'officiers serbes, alliée fidèle de Slobodan Milosevic, l'armée se considérait comme la gardienne de la structure fédérale de l'État yougoslave contre tout séparatisme. La guerre ne dure que quelques jours en Slovénie, car il n'y a pas de minorité serbe.

En revanche, la guerre en Croatie va durer six mois et sera terrible. Retenons surtout le siège de Vukovar, ville de 400 000 habitants, qui sera défendue maison par maison avant de se rendre. Elle sera complètement détruite. Sur la côte dalmate, Dubrovnik, ville croate, sera durement bombardée.

LA GUERRE EN BOSNIE

La Bosnie-Herzégovine proclame son indépendance le 3 mars 1992, reconnue par la communauté internationale en avril. Les forces serbes font aussitôt le siège de Sarajevo, la capitale de la Bosnie-Herzégovine. À la fin de l'année 1992, les Serbes occupent 70 % de la Bosnie. La guerre va durer jusqu'à fin 1995. Sarajevo est encerclée, bombardée quotidiennement par des franc-tireurs, ou « snipers », qui tirent arbitrairement sur les citoyens.

L'année 1993 voit de violents combats entre musulmans et croates dans la région de Mostar.

En mars 1994 la Croatie et la Bosnie s'entendent sur la création d'une Fédération croato-musulmane de Bosnie. De son côté, depuis avril 1992, la République serbe de Bosnie regroupe les Serbes.

Le 11 juillet 1995, la « zone de sécurité » de Srebrenica tombe aux mains des Serbes. Huit mille civils (des femmes, des

enfants et pratiquement toute la population masculine) sont exécutés de sang-froid en quatre jours de carnage. Le général Ratko Mladic, commandant en chef de l'armée des Serbes de Bosnie, supervise le massacre ; il est recherché aujourd'hui par le Tribunal pénal international pour génocide, tout comme Radovan Karadzic, le leader politique accusé de lui avoir donné des ordres.

En août 1995, l'OTAN déclenche des frappes massives et une Force de réaction rapide entre en action.

Un cessez-le-feu est généralisé le 12 octobre et un accord de paix, négocié à Dayton (États-Unis) en novembre, est ratifié le 14 décembre 1995 à Paris. Cet accord met fin aux hostilités. L'intégrité de la Bosnie-Herzégovine est conservée, mais deux entités politiques distinctes (sensiblement de même superficie) la composent : la Fédération croato-bosniaque et la République serbe. Ce partage ethnique n'est accepté par les Bosniaques que sur la pression occidentale. L'accord garantit à tous les réfugiés et personnes déplacées le droit de rentrer librement dans leurs foyers. Le grand oublié de cet accord est le Kosovo dont le sort n'a pas été évoqué.

LA PURIFICATION ETHNIQUE

Cette « guerre contre les civils » a été menée essentiellement pour « nettoyer » des territoires d'une population « non désirable ». Les villages musulmans sont détruits, les mosquées rasées. Des hommes musulmans ou croates sont enfermés dans des camps. Tortures et exécutions sont courantes. De nombreuses femmes sont violées, des civils sont égorgés chez eux ou brûlés vifs dans leurs maisons. Des centaines de milliers de réfugiés affluent en Croatie ou dans les régions non encore occupées de Bosnie. C'est le résultat recherché. Croates et Musulmans sont aussi responsables d'atrocités, mais sur une échelle infiniment plus petite.

LE KOSOVO

On a coutume de dire : « La guerre a commencé au Kosovo, elle se terminera au Kosovo. »

Déjà dans les années 1930, nombre d'intellectuels et d'officiels serbes réclamaient le départ massif des Albanais du Kosovo.

Depuis la suppression de son autonomie en 1989, la majorité des Kosovars (Albanais du Kosovo) refusent de reconnaître l'autorité de la Serbie et se sont organisés en société « parallèle » avec ses propres organisations politiques, ses institutions, ses écoles. Tandis que les forces de l'ordre serbes multipliaient les mauvais traitements et autres formes de violations des droits humains, les dirigeants kosovar et leur président, Ibrahim Rugova, poursuivaient une politique de résistance non violente. Mais, frustrés par les promesses jamais tenues du gouvernement serbe, et devant la situation figée, un groupe d'Albanais armés se constitue en Armée de libération du Kosovo (UCK) qui fait parler d'elle à partir de 1996 par des attentats contre des policiers.

Fin février et début mars 1998, les forces de police et l'armée serbes mènent des opérations dans la vallée de la Drenica (centre du Kosovo) contre l'UCK. Recours excessif à la violence, exécutions extra-judiciaires, « disparitions », massacres, villages détruits... les principales victimes sont encore les populations civiles.

LE TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE

Créé en février 1993 par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, le TPI s'installe à La Haye, en Hollande. Il est chargé de juger les crimes de guerre. Ses pouvoirs s'étendent également au Kosovo.

QUE SE PASSE-T-IL AU SRI LANKA ?

Depuis plus de dix ans, une guerre oppose, dans le nord du Sri Lanka, les rebelles tamouls à l'armée du gouvernement de Colombo à majorité cinghalaise. Le conflit a déjà fait 34 000 victimes. Des négociations se sont ouvertes en 1994, à la suite de l'élection à la présidence du pays de Mme Chandrika Kumaratunga, mais elles sont difficiles. En avril 1995, le conflit a repris après quatorze semaines de trêve. Décembre 1995 : l'armée prend Jaffna, fief des Tamouls qui, du coup, intensifient leurs actions terroristes dans le reste du pays.

Le Sri Lanka (ex-Ceylan) est une île de 18 millions d'habitants située au sud de l'Inde. Il a fait partie de l'empire colonial britannique jusqu'en 1948. Les Cinghalais, de religion bouddhiste, représentent les trois quarts de la population et dirigent le pays. Les Tamouls, de religion hindouiste, mènent une guérilla dans le nord du pays, notamment dans la péninsule de Jaffna, avec pour objectif de créer un État tamoul indépendant.

Les séparatistes tamouls sont organisés en plusieurs groupes. Le plus important est le LTTE (les Tigres de la libération du Tamil Eelam), Eelam voulant dire « patrie ».

En 1987, Colombo a demandé l'aide de l'Inde pour déloger les Tigres. Sans résultat. Plus de 100 000 Sri Lankais, des Tamouls surtout, sont réfugiés en Inde. D'autres vont en Allemagne, au Royaume-Uni (où ils représentent un réfugié sur dix), en France où ils sont environ 15 000. Les Tamouls fuient la guerre, la répression de l'armée cinghalaise ou l'oppression des Tigres.

SRI LANKA

18 millions d'habitants

65 610 km²

Capitale : Colombo

QUE SE PASSE-T-IL AU BANGLADESH ?

Cette région du monde est souvent noyée par les crues de deux grands fleuves, le Gange et le Brahmapoutre, et régulièrement dévastée par de terribles typhons. Le Bangladesh est surpeuplé (125 millions d'habitants, soit plus de 860 habitants au km²) et très pauvre. La population est en grande majorité musulmane.

En 1971, le Bangladesh s'est séparé du Pakistan oriental au terme d'une guerre civile. Un régime civil et démocratique avec à sa tête Mujibur Rahman a été mis en place. À la suite de l'assassinat de Rahman en 1975, des régimes militaires ont dirigé le pays qui, en réalité, est aux mains des grands propriétaires terriens et des industriels.

En 1990, le général Ershad, au pouvoir depuis 1982, démissionne. L'année suivante, la bégum Khaleda Zia (veuve d'un général qui a été chef de l'État) prend le pouvoir. Son parti est battu aux élections de juin 1996 par la Ligue Awami de Mme Hassinah Wajed, fille de Mujibur Rahman, le fondateur du pays.

Les Chakmas, une ethnie d'une région du sud-est, de religion bouddhiste, se réfugient en Inde. Ils s'estiment opprimés par le pouvoir central de Dhaka et dépossédés de leurs terres par les colons bengalis. D'autres Bengalis fuient leur pays : ce sont des opposants au régime actuel.

BANGLADESH

120 millions d'habitants

143 998 km²

Capitale : Dhaka

QUE SE PASSE-T-IL EN HAÏTI ?

Depuis son indépendance en 1804, Haïti est secouée par des coups d'État et des émeutes. En 1957, François Duvalier, surnommé Papa Doc, a instauré une dictature. Sa milice armée (les Tontons Macoutes) faisait alors régner l'ordre par la terreur.

À sa mort, en 1971, son fils, Jean-Claude (Baby Doc), lui a succédé. Il a dû quitter le pouvoir en 1986, à la suite d'émeutes, laissant derrière lui un pays ruiné.

En 1990, le père Jean-Bertrand Aristide, prêtre aux idées progressistes, a été élu président de la République. Les militaires ne l'ont pas accepté. En septembre 1991, le général Cedras a chassé Aristide du pouvoir. Les arrestations et la torture ont alors fait leur réapparition. Les Nations unies ont fait pression pour que les militaires mettent fin aux atteintes aux droits de l'homme qui étaient monnaie courante dans le pays. En 1994, à l'initiative des États-Unis, une force d'interposition armée internationale a pu ramener Aristide au pouvoir. Finalement, le général Cedras a cédé. Jean-Bertrand Aristide a pu rentrer dans son pays. En février 1996, René Préval lui a succédé à la présidence du pays. Reste que la situation économique catastrophique et l'instabilité politique font d'Haïti une république fragile et l'un des pays les plus pauvres du monde. Les milices armées, nostalgiques du pouvoir fort, et les Tontons Macoutes rôdent encore. Pendant le régime militaire du général Cedras, près de 40 000 Haïtiens ont tenté de rejoindre les États-Unis. La plupart du temps, ils ont été interceptés en mer et refoulés. Certains habitants, des opposants au régime principalement avaient tenté leur chance en France.

HAÏTI

7,2 millions d'habitants : 95 % de Noirs, 5 % de Mulâtres (métis).

27 750 km² sur une île partagée avec la République dominicaine, dans la mer des Caraïbes.

Capitale : Port-au-Prince.

QUE SE PASSE-T-IL EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ?

L'indépendance de l'ex-Congo belge, en 1960, a été suivie de plusieurs guerres civiles. Le Katanga (aujourd'hui Shaba) a tenté une sécession, le leader anticolonialiste Patrice Lumumba a été assassiné... En 1965, le colonel Mobutu a pris le pouvoir avec l'aide des États-Unis. Il est élu président de la République en 1970 ; en 1971, le pays prend le nom de Zaïre. Son régime dictatorial appuyé par les États-Unis, la Belgique et la France pour des raisons stratégiques et économiques affiche un bilan désastreux : ruine du pays, inflation galopante, misère. Le maréchal Mobutu a accumulé une immense fortune venant, en grande partie de l'argent public. Les opposants au régime de Mobutu se réfugient au Congo-Brazzaville, en Tanzanie, en Belgique (10 000 personnes) et en France (25 000 environ).

À NOUVEAU LA GUERRE

En mai 1997, les Banyamulengue, les Rwandais et les Ougandais ont aidé Laurent-Désiré Kabila à prendre le pouvoir et à chasser le vieux dictateur. Le pays change de nom. S'instaure alors une nouvelle dictature. Un retournement d'alliance politique est à l'origine d'un nouveau conflit militaire qui oppose depuis l'été 1998 les Tutsi banyamulengue soutenus par le Rwanda et l'Ouganda aux forces armées de Kabila soutenues par l'Angola et le Zimbabwe.

Ces conflits à répétition ballottent les populations, entraînent de nombreuses exécutions, des flots de réfugiés, de déplacés et menacent la stabilité politique de cette partie de l'Afrique.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

46,8 millions d'habitants

2,3 millions de km²

Capitale : Kinshasa

L'ACTION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

- Amnesty informe les gouvernements, ainsi que les individus et les organismes concernés des violations des droits de l'homme dans les différents pays et des risques encourus en cas de renvoi forcé dans ces pays,
- agit au cas par cas auprès d'un gouvernement lorsque celui-ci cherche à renvoyer une personne et tente d'assurer aux réfugiés l'accès à une procédure d'asile équitable et satisfaisante, pour éviter qu'ils ne soient emprisonnés, torturés ou exécutés à leur retour dans leur pays,
- fait appel aux gouvernements pour que les dispositions de contrôle de l'immigration, telles que l'obtention de visas, les sanctions aux compagnies de transport ou toutes autres mesures analogues n'empêchent pas les réfugiés de demander l'asile,
- informe l'opinion publique en analysant les textes (lois, projets de loi ou circulaires), les mesures ou les pratiques, et en adressant des commentaires, critiques ou recommandations au gouvernement, au ministère, à une préfecture ou à tout autre service compétent, ainsi qu'à des parlementaires. Amnesty peut également agir au niveau de l'opinion publique par exemple en diffusant un document à la presse et à d'autres associations concernées.

ET VOUS, QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Diffuser ce livre, faire connaître son contenu.
- Être attentif ; malheureusement, il y aura sans doute encore, dans certains pays, d'autres violations des droits de l'homme, des réfugiés fuiront et auront besoin de soutien.
- Approfondir votre information, organiser une rencontre sur ce thème.
- Discuter avec des amis de votre collège ou lycée qui sont réfugiés et voudraient témoigner, parler de leur expérience (attention, tous n'y tiennent pas).
- Faire connaître vos réactions en écrivant aux pouvoirs publics ou aux parlementaires.

Où, COMMENT ?

En participant à un club des droits de l'homme dans lequel de multiples formes d'action sont possibles. Vous pouvez aussi prendre contact avec le Service Réfugiés d'Amnesty International ou de toute autre association sur les réfugiés ou les violations des droits de l'homme dans les pays qu'ils fuient.

AMNESTY INTERNATIONAL

Section française
4, rue de la Pierre-Levée
75553 Paris cedex 11
Tél : 01 49 23 11 11
Fax : 01 43 38 26 15
Minitel : 36 15 Amnesty